

27 avril 2016

Communiqué de presse

Armand Pujal, Médiateur auprès de l'ASF, inscrit sur la liste européenne des médiateurs de la consommation



La directive du 21 mai 2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation a été transposée en droit français par l'ordonnance du 20 août 2015.

Cette ordonnance a créé une commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, qui a pour objet d'établir une liste de médiateurs pour la France, après vérification de critères relatifs notamment à la qualité de la procédure, ainsi qu'à l'indépendance et l'impartialité du Médiateur.

Cette commission a inscrit Armand Pujal, sur la liste des médiateurs de la consommation, après avoir examiné sa candidature et procédé à son audition. Cette inscription a été notifiée auprès de la Commission européenne pour figurer sur son site internet d'information du grand public.

Depuis mai 1995, l'ASF met à la disposition de ses membres et de leurs clients un médiateur qui est nommé pour un mandat de trois ans par le Conseil de l'Association, après consultation préalable des organisations de consommateurs concernées. 1080 demandes de médiation ont ainsi été traitées en 2015 par le médiateur de l'ASF et son équipe.

L'inscription rapide d'Armand Pujal sur la liste européenne est une reconnaissance de la qualité de la médiation de l'ASF, qui a fêté en 2015 son vingtième anniversaire.

L'ASF, qui a joué un rôle de précurseur, adapte ainsi son dispositif de médiation à la démarche de la Commission européenne visant à faciliter la vie quotidienne des consommateurs citoyens européens.

Contacts : *Françoise Palle-Guillabert, Délégué Général 01 53 81 51 51*
Armand Pujal, Médiateur auprès de l'ASF, 01 53 81 51 51
Isabelle Bouvet, Assistante 01 53 81 51 56